



# **Ville de Contrecoeur**

**Présentation dans le cadre du  
Colloque sur le développement  
industriel et les écoparcs**

**13 au 14 septembre 2016**

# Plan de présentation

- a) Brève présentation de la ville de Contrecoeur
- b) La planification du parc industriel
- c) La Stratégie maritime
- d) Le développement économique

# La ville de Contrecoeur

## Les caractéristiques

- a) En 2018, la Ville fêtera son 350<sup>e</sup>
- b) Située à 40 km à l'est de Montréal
- c) Superficie de 61,56 km<sup>2</sup>
- d) Population : ± 7500 habitants
- e) Plus de 22 km de berge sur le Saint-Laurent
- f) Entrée de la CMM par la voie navigable
- g) MRC de Marguerite-D'Youville

# La ville de Contrecoeur

## Nos atouts industriels

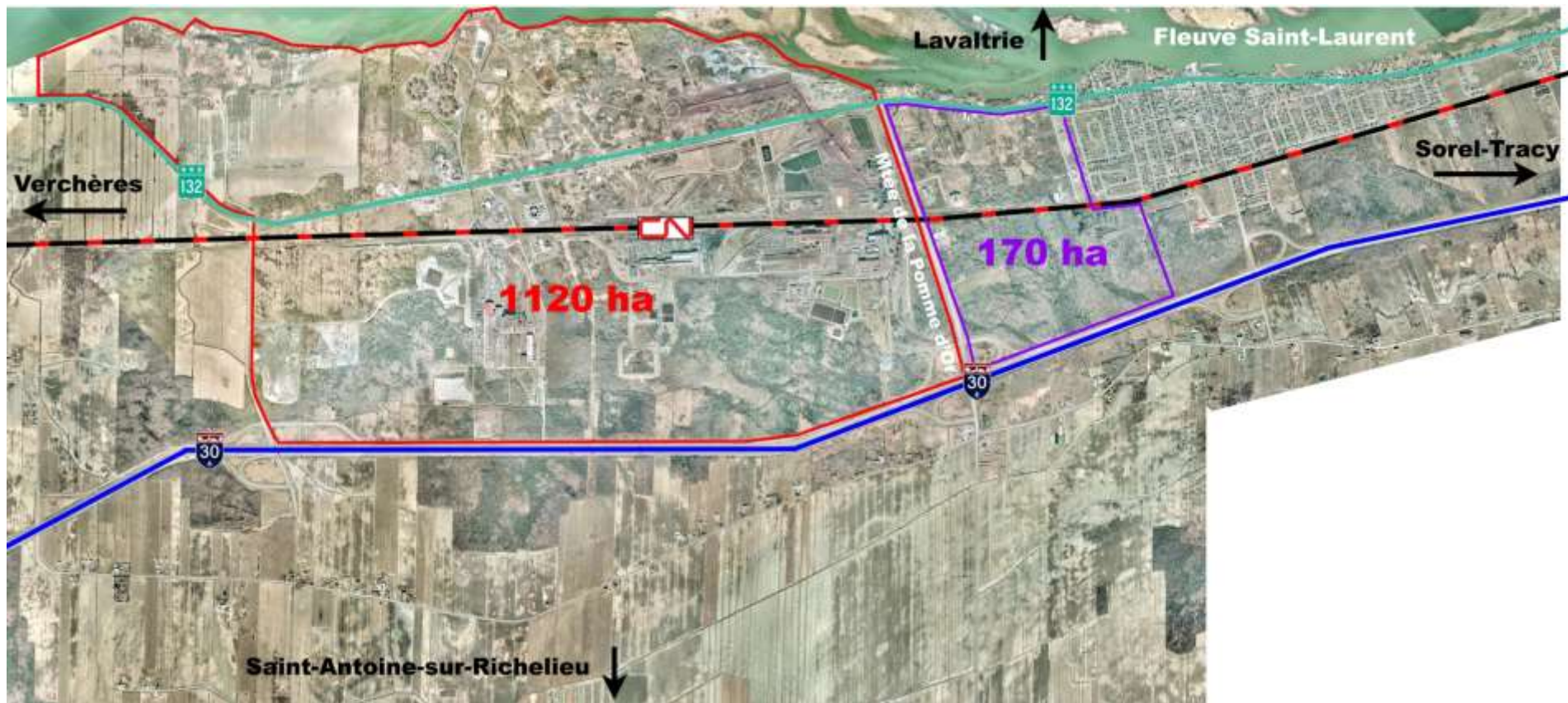
- a) Réseau routier (route 132, autoroute 30)
- b) Réseau ferroviaire (CN)
- c) Installations portuaires (Port de Montréal et Logistec)
- d) Réseau gazier (Gaz Métro)
- e) Réseau électrique grande puissance
- f) Proximité de la métropole et de l'axe de l'A20

# La ville de Contrecoeur

## Le secteur manufacturier

- a) Près de 30 entreprises manufacturières
- b) 2600 emplois
- c) Secteurs :
  - ✓ Production et transformation de l'acier (ArcelorMittal)
  - ✓ Technologies environnementales
  - ✓ Mécanique haute précision
  - ✓ Transport routier et maritime
  - ✓ Entreposage de grains

# Carte générale secteurs industriels – an 2000



# La planification du parc industriel municipal

## Les grandes étapes

- a) 2007 à 2009 : négociations pour l'achat de terrains privés (environ 9M pi<sup>2</sup>)
- b) Juin 2008 à février 2010 : demande de c.a. en vertu de l'article 22 auprès du ministère de l'Environnement
- c) 2010 : création d'une zone de conservation de 53 hectares, d'un secteur industriel et en partie commercial de 90 hectares (incluant des terrains privés) et d'une zone résidentielle de 27 hectares

# Carte secteur industriel de 2010





# La planification du parc industriel municipal

## Les faits saillants

- a) 2010 : signature d'une entente de partenariat avec Grilli Samuel Consortium immobilier
- b) Grilli Samuel devient le développeur exclusif du parc industriel
- c) En échange ils sont responsables de la mise en marché, du développement, des études et de la mise en place des infrastructures
- d) La Ville demeure propriétaire des terrains et accepte ou non de vendre les terrains concernés selon le projet et ce, en fonction d'une grille de prix préétablis

# La planification du parc industriel municipal

## Les faits saillants (suite)

- a) 2014 : début des négociations entre Grilli Samuel Consortium immobilier et le Fonds immobilier de solidarité FTQ
- b) 2015 : demande officielle auprès de la Ville pour l'acquisition de l'ensemble des terrains municipaux
- c) Vente de 4,3 millions de pieds carrés de terrain pour des projets industriels et commerciaux évalués à 200 millions
- d) Création de la Cité 3000 et du Technopole Contrecœur
- e) La Ville accepte, entre autres, pour les raisons suivantes :
  - ✓ Capacité financière du nouveau groupe
  - ✓ Connaissance du fonctionnement de Grilli Samuel
  - ✓ Implication du Fonds dans le cadre de la Stratégie maritime

# La Stratégie maritime du Québec

## La Stratégie maritime - impacts pour Contrecœur

- a) Juin 2015 : annonce de la stratégie - Contrecœur est un des deux Pôles logistiques au Québec
- b) Septembre 2015 : annonce de la création de 16 zones industrialo-portuaire – La zone IP Contrecœur-Varennnes est une de ces zones
- c) Juin 2016 : signature d'une entente de collaboration pour le développement de la zone IP Contrecœur-Varennnes
- d) La délimitation de la zone devrait inclure l'ensemble des terrains du groupe Grilli Samuel/Fonds immobilier
- e) Seule ville à avoir un pôle logistique et une zone industrialo-portuaire

# Projet Port de Montréal

## Projet d'expansion du Port de Montréal

- a) L'APM travaille à développer un terminal à conteneurs à Contrecœur au cours des prochaines années qui permettra de manutentionner annuellement 1,15M de conteneurs EVP (équivalent vingt pieds). À terme on parle de 3,5M de conteneurs.
- b) 2<sup>e</sup> plus important port à conteneurs au Canada
- c) Projet d'expansion du Port de Montréal devrait obtenir les autorisations environnementales au début de 2017 (2018 -2021)
- d) L'activité portuaire actuelle soutient 16 000 emplois et génère des retombées économiques de l'ordre de 2,1 milliards de dollars par année.

# Secteur industriel actuel



# Le développement économique

## Le « Contrecœur Économique »

- a) Ces nouveaux défis obligent la Ville à mieux se structurer au niveau du développement économique (contexte où le CLD est aboli)
- b) Embauche d'une ressource à temps complet, responsable de l'ensemble des projets économiques avec l'aide d'une ressource au niveau du développement commercial
- c) Collaborations dans le cadre de la gestion des grands projets
- d) Adoption d'un plan stratégique, mission, vision, nouveau logo
- e) Révision du site Internet
- f) Atouts d'une petite ville au niveau de la gestion et des délais d'exécution

# **Merci de votre attention**

François Handfield, urb.

Directeur général

450 587-5901, poste 239

[handfieldf@ville.contrecoeur.qc.ca](mailto:handfieldf@ville.contrecoeur.qc.ca)